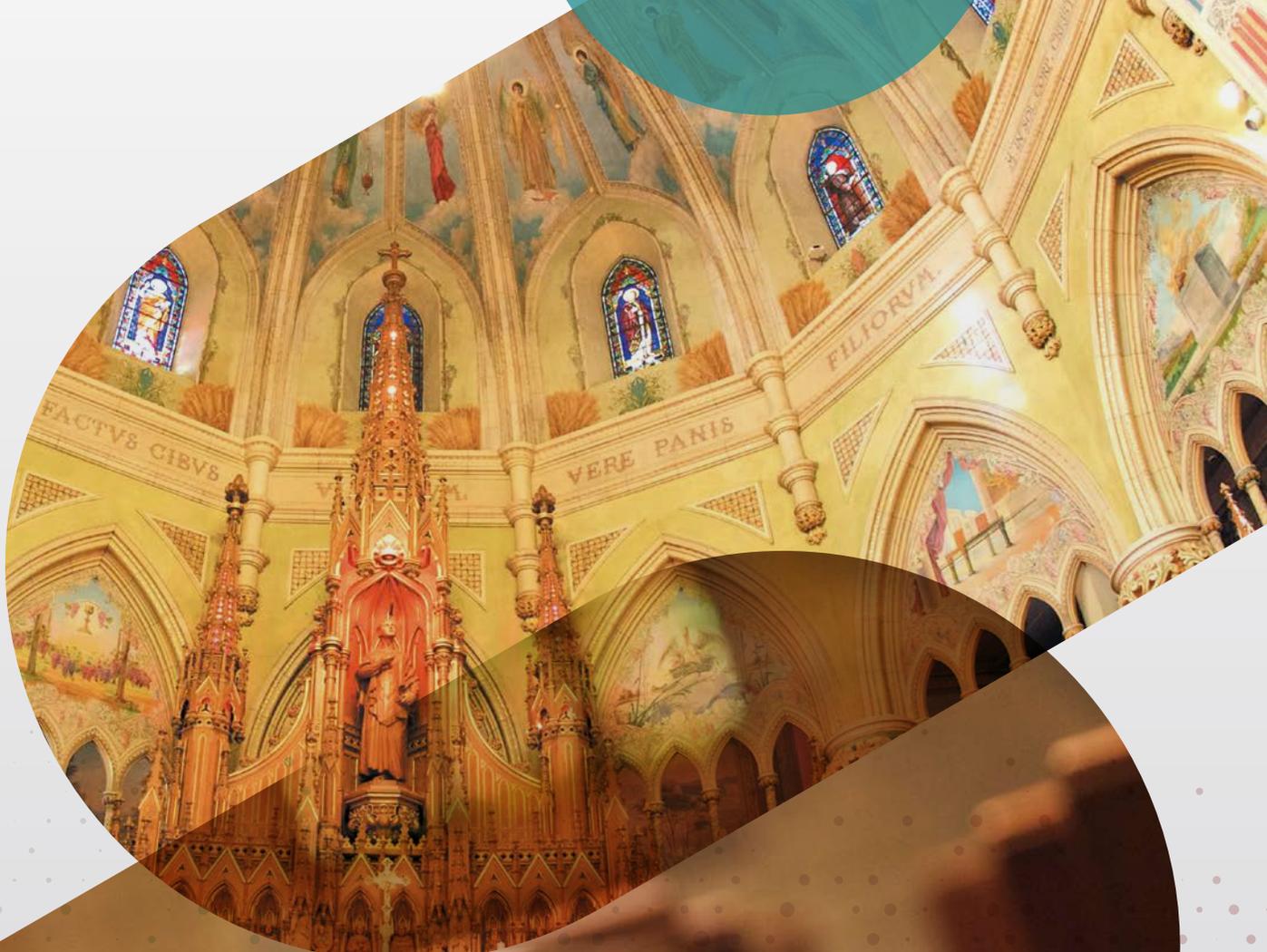




**MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

**PLUS  
QU'UN  
SIMPLE  
ASSUREUR**



**RAPPORT ANNUEL  
2019**



# TABLE DES MATIÈRES

## PRÉSENTATION

Plus qu'un simple assureur	4
Faits saillants 2019	7
Mot du directeur général	8
Revue des activités 2019	10

## GOUVERNANCE

La structure organisationnelle	13
Membres du conseil d'administration et dirigeants 2019	14
Membres des comités 2019	14
Le conseil d'administration et les comités	15

## ÉTATS FINANCIERS

Rapport de l'auditeur indépendant	18
État des résultats	21
État du résultat global	23
État des variations de l'avoir des membres	24
État de la situation financière	25
État des flux de trésorerie	26
Notes complémentaires	27

Les photos de l'ensemble du rapport annuel proviennent de nos activités et d'églises membres de la Mutuelle.



# PLUS QU'UN SIMPLE ASSUREUR

Depuis plus de 165 ans, la Mutuelle résiste au temps malgré les perturbations qu'elle a pu vivre au cours de toutes ces années, les changements organisationnels et le contexte en constante transformation du milieu des églises. Sa force ? L'entraide et la volonté de ses membres de demeurer unis au sein d'une organisation spécifique, le mutualisme, qui leur permet de prendre part à l'élection des dirigeants et aux prises de décisions importantes.

En effet, la Mutuelle appartient à ses membres. Il s'agit là d'un avantage majeur qui ne se retrouve pas dans une compagnie privée où les membres ne sont pas propriétaires. Cette différence substantielle fait de la Mutuelle sa richesse et sa particularité. Il en revient donc à chaque membre d'en tirer profit à chaque occasion qu'il a de faire valoir son opinion, notamment en utilisant son droit de vote le temps venu des élections.

Il est également important de se rappeler qu'en faisant partie de la Mutuelle, chaque membre contribue aussi à la santé financière de la communauté catholique, car les efforts de chacun en matière de prévention se traduisent par un effet collectif positif pour l'ensemble des membres. Grâce au mutualisme et à la mise en commun des ressources qu'il sous-tend, les membres se dotent aussi collectivement de moyens exceptionnels leur permettant de maintenir et même d'améliorer la qualité de leur profil de risque pour l'avenir, tout en profitant d'une protection conçue pour eux. Être membre de la Mutuelle d'assurance en Église n'est donc pas une simple affaire de contrat, c'est une histoire de cœur et de fierté.

Enfin, parce qu'elle évolue depuis toutes ces années dans le milieu singulier des églises, la Mutuelle est aussi très au fait des défis présents et futurs auxquels ses membres doivent faire face et a pour atout de bien connaître leurs besoins. C'est pour cela qu'elle prend en considération l'importance de leur offrir des tarifs compétitifs, des ristournes annuelles, une équipe dévouée, un service à la clientèle hors pair et des services supplémentaires tels que le Centre d'entraide et de prévention qui ne se retrouvent pas chez d'autres assureurs.

## NOTRE MISSION

Soutenir, par l'entraide et la mise en commun, les besoins d'assurance de l'Église catholique romaine au Québec.

## NOTRE VISION

Être un partenaire privilégié pour les fabriques, les diocèses, les évêchés et les institutions religieuses.

Être reconnue par les responsables de bâtiments religieux comme le meilleur fournisseur de produits d'assurance.

Être reconnue par la communauté financière et les organismes de réglementation comme une institution financière solide, crédible et compétente.

## NOS VALEURS

- La protection, la dignité et la valorisation de chaque membre;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel;
- L'entraide, la solidarité, l'équité et la bonne foi;
- Le mutualisme;
- La gouvernance démocratique et la transparence;
- La prévention et la prudence – garantes de notre solidité financière et de notre pérennité.



## Notre communauté des membres en quelques chiffres

**26**

**INSTITUTIONS**  
religieuses catholiques  
romaines du Québec

**96**

**INSTITUTIONS**  
d'autres confessions  
chrétiennes  
du Québec

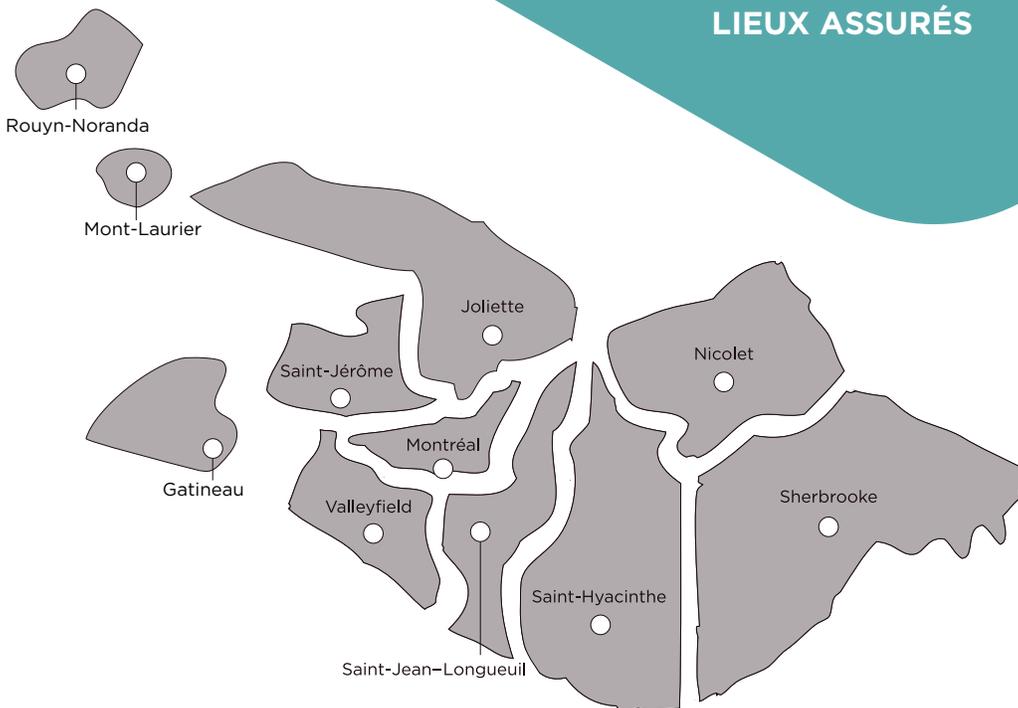
**542**

**FABRIQUES**  
catholiques romaines  
des principaux diocèses  
desservis par la Mutuelle  
(voir carte ci-dessous)

**664**

**NOMBRE TOTAL  
DE MEMBRES**

**1496**  
**LIEUX ASSURÉS**



**3,2 G\$**

**VALEUR PROTÉGÉE  
ET ASSURÉE**  
du patrimoine religieux

**2,3 M\$**

**SOMME REDISTRIBUÉE  
EN 2019**  
à nos membres en programmes,  
subventions et ristournes

Ces données arrondies ont été évaluées  
en date du 31 décembre 2019.

# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



## **Chers membres,**

Je suis heureux de m'adresser à vous pour faire le survol du bilan des activités de la Mutuelle pour l'année 2019.

## **Avenir financier et planification stratégique**

2019 a été une année chargée en matière de gouvernance et de réflexions quant à l'avenir financier de la Mutuelle. Assurer la pérennité de la Mutuelle est évidemment la préoccupation première de ses dirigeants. Nous nous sommes penchés à maintes reprises sur cette question au cours de l'année de même que sur les opportunités qui s'offrent à nous. À cet effet, une planification stratégique a été amorcée à l'automne 2019 dans le but d'évaluer les options les plus prometteuses de développement de la Mutuelle, d'établir de nouvelles orientations et de définir des stratégies claires pour atteindre les cibles qu'elle se sera fixées.

## **Où en est la Mutuelle actuellement ?**

Nous sommes conscients que le marché des fabriques, principale clientèle de la Mutuelle, n'est actuellement pas en croissance au Québec. Nous savons aussi, par ailleurs, que la Mutuelle demeure bien capitalisée, ce qui lui permet d'envisager l'avenir avec une certaine confiance.

## **Où veut-on l'amener ?**

Dans son désir de déterminer les meilleures avenues possible, la Mutuelle compte nécessairement sur la rétroaction de ses membres pour compléter la réflexion et orienter ses actions. Une première étape dans cette démarche a donc été de préparer un sondage dédié aux membres afin de mieux saisir leurs besoins en assurance et, éventuellement, intégrer les résultats du sondage à la réflexion stratégique.

## **Comment y arriver ?**

La Mutuelle devra s'assurer d'apporter les changements nécessaires à ses ambitions et déterminer la meilleure façon d'atteindre ses objectifs de croissance et de rentabilité. Il faudra aussi s'assurer de définir un échéancier réaliste pour y arriver.

Le sondage électronique envoyé à tous les membres en début d'année 2020 apporte un éclairage fort intéressant. D'autres démarches suivront pour enrichir la réflexion et mener à une planification stratégique solide et complète.

## **Gouvernance**

De nombreux mouvements au sein du conseil d'administration ont eu cours tout au long de l'année 2019. Celle-ci a, en effet, été parsemée d'arrivées de nouveaux administrateurs et de démissions. Il est toutefois important de préciser que cette instabilité en matière de gouvernance n'a pas affecté la solvabilité de la Mutuelle ni ses activités courantes. Mentionnons également que des démarches ont été entreprises et se poursuivront en 2020 pour rétablir l'équilibre au sein de la gouvernance et mettre en place un nouveau conseil d'administration. Ce processus a été initié récemment par l'administrateur provisoire entré en fonction le 26 février 2020.

## **Aspects financiers**

Cette année, la Mutuelle affiche un résultat global déficitaire de 5,8 M\$ dont voici les principaux faits saillants :

### **Au chapitre des opérations d'assurance**

Les primes brutes acquises ont augmenté de 306 000 \$, soit 3,8 % par rapport à 2018, et ce, principalement en raison de l'indexation des valeurs assurées et à l'ajout de quelques nouveaux membres.

La portion cédée aux réassureurs, a augmentée de 164 000 \$, soit 5,3 % par rapport à 2018 alors que les augmentations observées dans le marché de la réassurance seraient significativement plus élevées.

La Mutuelle a connu une année difficile en termes de sinistralité. En voici quelques exemples comparés avec l'année 2018:

- Fréquence de réclamation plus élevée, 211 réclamations cette année (comparé à 154);
- Tempête de vent, 1,025 M\$ en 2019 (comparé à 91 000 \$);
- Incendies, 356 000 \$ en 2019 (comparé à une récupération de 233 000 \$);
- Dégâts d'eau, 430 000 \$ en 2019 (comparé à 245 000 \$).

De plus, une provision importante a dû être comptabilisée concernant des poursuites en responsabilité civile. Les sinistres encourus et frais de règlements s'y rattachant pour 2019 s'élèvent donc à 9,6 M\$, comparativement à une moyenne annuelle d'environ 2 M\$ au cours des dernières années. Nous nous rappellerons que nous avons connu une année exceptionnelle en matière de sinistralité en 2018 avec seulement 530 000 \$.

Les frais d'administration ont diminué de 376 000 \$ en 2019 et les frais de gouvernance ont diminué de 115 000 \$ par rapport à 2018. Plusieurs efforts ont été entrepris en 2019 afin d'optimiser les services offerts par la Mutuelle. Nous avons ainsi réduit nos dépenses de fonctionnement malgré l'augmentation du coût de la vie et nous allons continuer à suivre de près les dépenses.

Le déficit des opérations d'assurance s'élève donc à 7,5 M\$, comparativement à un excédent de 1 M\$ en 2018.

### **Attribution et subventions aux membres**

Le patrimoine religieux au Québec a une valeur inestimable. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos assurés afin d'éviter un événement malheureux. Advenant qu'un tel événement se produise, il faut pouvoir réagir rapidement pour limiter les dégâts.

Nous avons ainsi distribué 2,3 M\$ sous forme d'attribution, de subventions et de programmes à nos membres. De cette somme, le versement d'attribution représente 1,6 M\$.

### **En terminant,**

Je tiens à remercier et à féliciter l'équipe de la Mutuelle pour l'excellent travail que chacun fait tous les jours. Les résultats du récent sondage démontrent clairement votre appréciation à leur endroit. Je me joins finalement à toute l'équipe pour vous remercier, chers membres, de la confiance que vous témoignez à l'égard de votre Mutuelle. Soyez assuré que vous pouvez toujours compter sur nous. Nous sommes là pour vous.

Cordialement,

*Serge Ouellette, B. Sc. Act.*  
Directeur général  
Mutuelle d'assurance en Église

# REVUE DES ACTIVITÉS 2019



## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE 30 AVRIL 2019

C'est dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville à Montréal, dans une grande salle de la Cathédrale catholique grecque-Melkite de Saint-Sauveur, qu'ont eu lieu nos assemblées générales annuelle et extraordinaire cette année. Pour l'occasion, 196 participants se sont réunis, dont 134 représentants (fondés de pouvoir) qui représentaient 216 fabriques, institutions religieuses ou autres. Sous la présidence de M. Gabriel Groulx, M<sup>e</sup> Simon Potter a accepté de présider les assemblées. Deux nouveaux administrateurs provenant des diocèses de Montréal et de Gatineau ont été élus lors d'une élection par vote secret. Les assemblées ont également été l'occasion de présenter aux membres le nouveau directeur général de la Mutuelle, M. Serge Ouellette, en fonction depuis le 29 avril 2019.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 14 JUIN 2019

À la suite d'une demande formelle de huit membres de la Mutuelle, une assemblée générale extraordinaire a été tenue le 14 juin 2019 à l'Église Saint-Sixte de l'arrondissement Saint-Laurent à Montréal. À l'issue de cette rencontre, il a été décidé de ne pas modifier le Règlement sur la rémunération qui impose un plafond de 250 000 \$ à l'ensemble des administrateurs annuellement. Il a également été voté par les membres d'abandonner les réclamations des sommes payées en surplus aux administrateurs en 2017.



## FORMATIONS

Cette année, en plus d'offrir en juin à Gatineau la formation *Comment réaliser une campagne de financement en toute légalité*, le Centre d'entraide et de prévention (CEP) de la Mutuelle a également présenté en novembre à Brossard deux nouvelles formations : *Prévenir les dégâts d'eau* et *Prévenir les chutes de murs de pierre*. Ces deux dernières formations ont attiré près de 50 participants et généré d'importants partages de connaissances et d'expériences. Elles seront à nouveau offertes en 2020.

Ces formations s'ajoutent aux neuf autres formations et séances d'information déjà disponibles.



## PROJET D'EXTRANET EN DÉVELOPPEMENT

Afin de favoriser la communication avec ses membres, de moderniser son service aux membres, de réduire les frais de fonctionnement (impression et transmission de documents) et de faciliter l'organisation des élections annuelles, la Mutuelle est à développer le projet d'Extranet approuvé par le conseil d'administration en 2019. Celui-ci devrait être fonctionnel dès l'automne 2020.

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « ENSEMBLE, AGISSONS MAINTENANT »

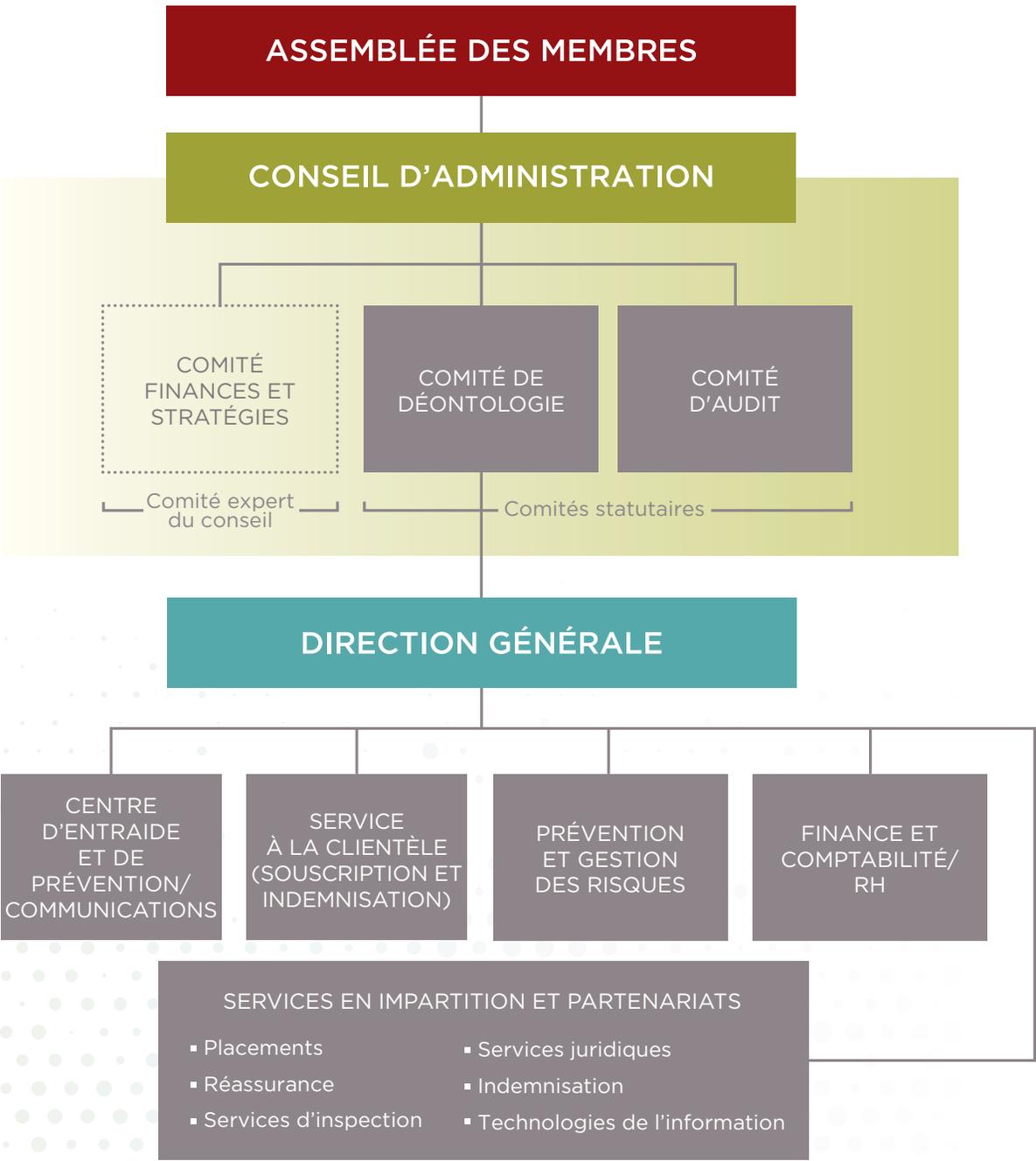
L'augmentation du nombre de chutes de murs de pierre de bâtiments religieux étant en augmentation, la Mutuelle a mis sur pied une campagne de sensibilisation « Ensemble, agissons maintenant » pour attirer l'attention de ses membres sur cet enjeu de taille. Un encart a d'abord été envoyé par la poste, suivi d'une infolettre dans laquelle était présentée une vidéo. Un bulletin spécial sur le sujet et une formation sur la prévention des chutes de murs de pierre ont également été mis sur pied pour encourager les membres à agir et nous appeler au moindre doute quant à la structure de leur bâtiment. D'autres interventions auront lieu au cours de 2020.





En tant qu'institution financière réglementée, la Mutuelle d'assurance en Église doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt des membres et du public. À cette fin, le conseil d'administration a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

## LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS 2019

## **GABRIEL GROULX, FCPA, FCA, ASC**

*Président*

Démission en janvier 2020

## **MAURICE LALONDE, AVOCAT\***

*Vice-président et secrétaire*

Président à partir de janvier 2020

## **SERGE OUELLETTE, B. SC. ACT.**

*Directeur général*

Non-membre du CA

## **FERDINAND ALFIERI, CPA, CA\***

## **MICHEL BARNABÉ\***

Début de mandat en avril 2019

## **ALFONSO GRACEFFA\***

## **MICHEL LAMONTAGNE, ASC**

Démission en août 2019

## **HÉLÈNE MARCIL, CPA AUDITRICE, CA**

Début de mandat en avril 2019 –

Démission en août 2019

## **JEAN PRÉCOURT, FCPA, FCGA\***

Depuis septembre 2019

# MEMBRES DES COMITÉS 2019

## **COMITÉ D'AUDIT**

### **MICHEL LAMONTAGNE, ASC**

*Président par intérim*

Jusqu'en août 2019

### **JEAN PRÉCOURT, FCPA, FCGA**

*Président*

Depuis septembre 2019

### **ALFONSO GRACEFFA**

### **MAURICE LALONDE, AVOCAT**

Depuis mai 2019

### **HÉLÈNE MARCIL**

De mai à août 2019

## **COMITÉ DE DÉONTOLOGIE**

### **MAURICE LALONDE, AVOCAT**

*Président*

### **FERDINAND ALFIERI, CPA, CA**

### **MICHEL BARNABÉ**

Depuis mai 2019

### **MICHEL LAMONTAGNE, ASC**

Jusqu'en mai 2019

## **COMITÉ FINANCES ET STRATÉGIES**

### **FERDINAND ALFIERI, CPA, CA**

*Président*

Jusqu'en octobre 2019

### **JEAN PRÉCOURT, FCPA, FCGA**

*Président*

Depuis octobre 2019, membre depuis septembre 2019

### **GABRIEL GROULX, FCPA, FCA, ASC**

### **MICHEL BARNABÉ**

Depuis mai 2019

\*Un administrateur provisoire a été nommé par Ordonnance de la Cour supérieure du Québec le 26 février 2020 lequel a mis fin au mandat des administrateurs le 4 mars 2020. Une contestation de l'Ordonnance a été déposée et l'affaire est présentement devant le Tribunal.



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS

## LE MANDAT DU PRÉSIDENT

Le président dirige et préside les assemblées des membres et les assemblées du conseil d'administration. Il agit comme porte-parole du conseil d'administration auprès de la direction et des tiers. Il exécute les mandats qui lui sont confiés par le conseil d'administration.

## LE COMITÉ D'AUDIT

Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité peut obtenir tout renseignement nécessaire afin de statuer sur l'efficacité des contrôles internes et sur la conformité aux normes comptables afin que les états financiers présentent un portrait fidèle de la situation financière et des risques d'affaires de la Mutuelle. C'est ce comité qui recommande au conseil d'administration d'adopter les états financiers audités.

## LE COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Le comité de déontologie doit voir à ce que des règles appropriées soient élaborées pour assurer l'application des dispositions de la loi en matière de transactions avec des initiés et en matière de conflits d'intérêts. Ce comité est tenu par la loi de faire enquête lors de dénonciations et de produire un rapport annuel sur ses activités directement à l'Autorité des marchés financiers. Dans le cadre de son mandat élargi, ce comité est également responsable d'étudier toutes les questions d'ordre éthique, de conformité et de gouvernance, et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration.

## LE COMITÉ FINANCES ET STRATÉGIES

Le comité finances et stratégies examine les questions ayant une incidence sur la structure financière et opérationnelle et sur l'orientation stratégique de la Mutuelle, et fait des recommandations au conseil d'administration. Le comité est composé d'au moins deux administrateurs.





**MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

# ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2019

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de la  
**Compagnie mutuelle d'assurance en Église,**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE** (Mutuelle), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observation – Événements postérieurs à la date du bilan

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit les événements postérieurs à la date du bilan.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 18 mars 2020

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A110548

# Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices et les sommes à recouvrer auprès des réassureurs dans l'état de la situation financière de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église au 31 décembre 2019 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel (\$)	Estimation de l'actuaire (\$)
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	15 711	15 711
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	15 711	15 711
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	6 346	6 346
(5) Autres sommes à recouvrer liées aux sinistres non payés	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3)-(4)-(5)+(6)	9 365	9 365
Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel (col. 1) (000 \$)	Estimation de l'actuaire (col. 2) (000 \$)
(1) Passif des primes non gagnées brut		849
(2) Passif des primes non gagnées net		1 276
(3) Primes non gagnées brutes	2 123	
(4) Primes non gagnées nettes	2 123	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés [(4)+(5)+(9)] <sub>col. 1</sub> - (2) <sub>col. 2</sub>		847
(9) Commissions non gagnées + Taxes sur les primes cédées reportées + Dépenses d'opérations d'assurance différées cédées	0	

À mon avis, le montant du passif des polices net des sommes à recouvrer auprès des réassureurs constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature 

Jean-Marc Léveillé  
*Fellow*, Institut canadien des actuaires  
 Montréal, Québec  
 Le 20 février 2020

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2019

2018

### OPÉRATIONS D'ASSURANCE

#### PRODUITS

Primes brutes souscrites	<b>8 498 207 \$</b>	8 119 881 \$
--------------------------	---------------------	--------------

Primes brutes acquises	<b>8 369 577 \$</b>	8 063 416 \$
Primes acquises cédées aux réassureurs	<b>(3 242 985)</b>	(3 078 651)

Primes nettes acquises	<b>5 126 592</b>	4 984 765
------------------------	------------------	-----------

#### CHARGES

Sinistres et frais de règlement (note 10)	<b>14 434 332</b>	612 557
Recouvrements des réassureurs (note 10)	<b>(4 784 549)</b>	(82 706)

Sinistres et frais de règlement nets	<b>9 649 783</b>	529 851
Frais d'administration (annexe A)	<b>2 559 664</b>	2 935 711
Frais de gouvernance (annexe B)	<b>368 371</b>	483 170

	<b>12 577 818</b>	3 948 732
--	-------------------	-----------

<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE</b>	<b>(7 451 226)</b>	1 036 033
---	--------------------	-----------

#### OPÉRATIONS DE PLACEMENTS

Produits de placements (note 7)	<b>1 850 847</b>	1 555 334
Honoraires de gestion et de garde	<b>(117 437)</b>	(119 014)

	<b>1 733 410</b>	1 436 320
--	------------------	-----------

<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT ATTRIBUTION ET AUTRE ÉLÉMENT</b>	<b>(5 717 816)</b>	2 472 353
--	--------------------	-----------

Attribution aux membres	<b>1 646 590</b>	1 688 440
Subventions aux membres – Programme biennal de maintien et autres	<b>301 118</b>	311 016
Centre d'entraide et de prévention (annexe C)	<b>311 505</b>	347 975

	<b>2 259 213</b>	2 347 431
--	------------------	-----------

<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT</b>	<b>(7 977 029)\$</b>	124 922 \$
---	----------------------	------------

## Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

### ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2019	2018
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRE ÉLÉMENT	(7 977 029)\$	124 922 \$
AUTRE ÉLÉMENT		
Frais découlant des litiges reliés à la gouvernance (annexe D)	-	(862 778)
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(7 977 029)\$	(737 856)\$

---

## Compagnie mutuelle d'assurance en Église

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2019	2018
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(7 977 029)\$</b>	<b>(737 856)\$</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		
Éléments qui seront reclassés à l'état des résultats		
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente	2 810 247	(1 256 083)
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 7)	(688 448)	(555 115)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente (note 7)	46 167	183 330
Variation nette survenue au cours de l'exercice sur les placements disponibles à la vente	2 167 966	(1 627 868)
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>(5 809 063)\$</b>	<b>(2 365 724)\$</b>

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

	Surplus libre	Surplus réservé	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2017	18 449 938 \$	25 815 000 \$	2 046 531 \$	46 311 469 \$
Résultat global de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(737 856)	-	-	(737 856)
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	(1 256 083)	(1 256 083)
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(555 115)	(555 115)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	183 330	183 330
Virement au surplus réservé (note 14)	420 000	(420 000)	-	-
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2018	18 132 082	25 395 000	418 663	43 945 745
Résultat global de l'exercice				
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(7 977 029)	-	-	(7 977 029)
Autres éléments du résultat global				
Variation des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	-	2 810 247	2 810 247
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	-	-	(688 448)	(688 448)
Reclassement à l'état des résultats des pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	-	-	46 167	46 167
Virement au surplus réservé (note 14)	3 887 500	(3 887 500)	-	-
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2019	14 042 553 \$	21 507 500 \$	2 586 629 \$	38 136 682 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2019

2018

### ACTIF

Encaisse	8 427 385 \$	5 929 136 \$
Débiteurs (note 8)	2 082 353	1 966 027
Frais payés d'avance	51 538	71 143
Placements (note 9)	39 616 390	39 730 224
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 10)	6 345 325	3 933 506
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 12)	184 217	168 394
	<b>56 707 208 \$</b>	<b>51 798 430 \$</b>

### PASSIF

Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement (note 10)	15 710 582 \$	5 148 415 \$
Primes non acquises (note 11)	2 123 030	1 994 400
	<b>17 833 612</b>	<b>7 142 815</b>
Attribution aux membres à payer	411 688	411 527
Dettes d'exploitation (note 13)	276 344	298 343
Obligation locative	48 882	-
	<b>18 570 526</b>	<b>7 852 685</b>

### AVOIR DES MEMBRES

Surplus libre	14 042 553	18 132 082
Surplus réservé	21 507 500	25 395 000
Cumul des autres éléments du résultat global	2 586 629	418 663
	<b>38 136 682</b>	<b>43 945 745</b>
	<b>56 707 208 \$</b>	<b>51 798 430 \$</b>

Engagements (note 17)

Pour le conseil d'administration :

 \_\_\_\_\_, directeur général

 \_\_\_\_\_, administrateur provisoire

## Compagnie mutuelle d'assurance en Église

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2019	2018
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(7 977 029)\$	(737 856)\$
Éléments hors caisse		
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(688 448)	(555 115)
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	46 167	183 330
Amortissement de la prime sur les obligations	65 833	112 096
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	86 832	113 895
	<b>(8 466 645)</b>	<b>(883 650)</b>
Variations d'éléments du fonds de roulement	<b>8 160 419</b>	<b>(748 648)</b>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<b>(306 226)</b>	<b>(1 632 298)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(14 638 044)	(9 836 866)
Cession de placements	17 496 292	14 212 749
Immobilisations corporelles et incorporelles	(43 684)	(31 409)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>2 814 564</b>	<b>4 344 474</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de l'obligation locative	(10 089)	-
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	<b>2 498 249</b>	<b>2 712 176</b>
ENCAISSE, début de l'exercice	<b>5 929 136</b>	<b>3 216 960</b>
<b>ENCAISSE, fin de l'exercice</b>	<b>8 427 385 \$</b>	<b>5 929 136 \$</b>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :		
Intérêts encaissés	<b>430 317 \$</b>	419 015 \$
Dividendes encaissés	<b>263 275 \$</b>	284 842 \$
Revenus de fonds communs encaissés	<b>590 146 \$</b>	580 237 \$

La Mutuelle a comptabilisé un actif locatif ainsi qu'une obligation locative d'un montant de 58 971 \$.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

La Compagnie mutuelle d'assurance en Église est une compagnie mutuelle d'assurance au sens de la Loi sur les assureurs et un cabinet en assurance de dommages au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. La Mutuelle est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance biens et responsabilité. La Mutuelle est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le centre d'entraide et de prévention (CEP) a pour mission première d'offrir des services complémentaires innovateurs, visant à aider les membres de la Mutuelle à se munir de divers outils pour identifier et atténuer leurs risques. De plus, le CEP travaille conjointement avec les départements de la prévention et de l'indemnisation de la Mutuelle pour mettre en œuvre des moyens de sensibilisation à la prévention des sinistres, et institue des volets de services éducatifs pour aider et améliorer la gestion des risques de tous les membres de la Mutuelle.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1071, rue de la Cathédrale, à Montréal (Québec) et le centre d'entraide et de prévention (CEP) est situé au 170, rue Georges, à Sorel-Tracy (Québec).

### 2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 26 février 2020, à la demande de l'Autorité des marchés financiers, la Cour supérieure du Québec a ordonné *ex parte* la nomination d'un administrateur provisoire. Celui-ci exercera les pouvoirs des administrateurs siégeant au conseil d'administration de la Mutuelle. Il devra notamment faire procéder à la nomination de nouveaux administrateurs aptes à exercer leurs fonctions dans l'intérêt de la Mutuelle, et en nombre suffisant pour permettre de respecter les dispositions de la Loi sur les assureurs.

La pandémie du coronavirus (COVID-19) entraîne un ralentissement économique sur l'ensemble des marchés, donnant lieu à une importante incertitude économique. Par conséquent, il est difficile de mesurer de manière fiable l'incidence potentielle de cette incertitude sur les résultats financiers futurs de la Mutuelle.

### 3. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 3. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Aux fins de l'évaluation, le passif des polices comprend la provision pour sinistres non payés et frais de règlement et les primes non acquises ainsi que la part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

### 4. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 18 mars 2020.

#### Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur ainsi que des passifs relatifs aux contrats d'assurance établis selon les méthodes comptables présentées à la note 5.

#### Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

#### Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 9 « Placements » et la note 10 « Provision pour sinistres non payés et frais de règlement ».

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 4. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

#### Utilisation d'estimations et de jugements

Les informations concernant les hypothèses clés relatives à l'avenir et les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 9 – Placements;
- Note 10 – Provision pour sinistres non payés et frais de règlement et part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement.

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

#### Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

#### Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance et comptabilisées en tant que produits. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. Les primes à recevoir sont comptabilisées déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice de la façon suivante :

- Les intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- L'amortissement des escomptes et des primes sur obligations est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- Les dividendes sur les placements en actions cotées sont comptabilisés à compter de la date ex-dividende;
- Les revenus de fonds communs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Réassurance

Les traités de réassurance, qui transfèrent un risque d'assurance significatif, relèvent de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

#### Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats, à l'exception des gains ou des pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas des éléments monétaires. Ces derniers sont comptabilisés dans les variations des gains et des pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente incluses dans les autres éléments du résultat global.

#### Attribution aux membres

L'attribution aux membres est déterminée et approuvée par le conseil d'administration avant la fin de l'exercice financier en fonction des politiques en vigueur et des résultats de la Mutuelle. Le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

#### Subventions – Programme biennal

Par l'intermédiaire de son programme biennal, la Mutuelle vise à soutenir et à assurer le bon fonctionnement des systèmes de prévention d'incendie dans les bâtiments de certains membres qu'elle assure. Les coûts de ce programme sont comptabilisés en résultat lorsque les services sont engagés.

#### Centre d'entraide et de prévention

Les dépenses du centre d'entraide et de prévention sont constituées des salaires et des frais reliés directement au centre. Ces dépenses sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues.

#### Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers (suite)**

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les produits de placements et les honoraires de gestion et de garde, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs qui est présentée dans les frais d'administration.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée. Pour les actifs financiers non monétaires disponibles à la vente libellés en devises, les gains et les pertes de change sont compris dans les gains ou les pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global est alors reclassé au poste « Produits de placements ».

#### Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les primes à recevoir des assurés, les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir des réassureurs et des assureurs et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

#### Autres passifs financiers

L'attribution aux membres, les dettes d'exploitation et l'obligation locative sont classées comme autres passifs financiers et sont comptabilisées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### **Instruments financiers (suite)**

##### Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

##### Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les bons du Trésor, les papiers commerciaux et les billets escomptés, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actif au titre des cessions en réassurance

##### Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente à l'actif la part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ces montants de réassurance, que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non payés et des frais de règlement, sont comptabilisés à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par la Mutuelle pour déterminer le passif connexe.

##### Dépréciation

Les actifs de réassurance font régulièrement l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, la Mutuelle rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise des réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

Améliorations locatives	16,66 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement de micro-informatique	33,3 %
Logiciels générés à l'interne	20 %

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé au résultat net dans les frais d'administration.

##### Actif locatif

L'actif locatif est initialement comptabilisé au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative.

L'actif locatif est ultérieurement amorti linéairement depuis la date de début du contrat de location jusqu'à la première échéance entre la fin de la vie utile du bien et la fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif locatif est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Mutuelle. L'actif locatif est amorti sur des périodes variant de trois à cinq ans.

La Mutuelle présente son actif locatif avec ses autres immobilisations corporelles et incorporelles.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de cet actif. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

#### Passifs relatifs aux contrats d'assurance

##### Provision pour sinistres non payés et frais de règlement

La Mutuelle présente au passif la provision pour sinistres non payés et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non à la Mutuelle. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres non payés et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent. Par conséquent, les sinistres et les frais de règlement sont déduits des produits lorsqu'ils sont engagés.

##### Primes non acquises

Les primes non acquises représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à courir à la clôture de l'exercice.

##### Test de suffisance des passifs

La Mutuelle vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat net en constatant une charge complémentaire.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 5. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Obligation locative

L'obligation locative est initialement reconnue à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Mutuelle. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes.

L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'il y a une variation dans les paiements contractuels à la suite d'une variation d'un indice ou d'un taux, le montant d'un tel ajustement à l'obligation locative est porté en contrepartie du coût non amorti de l'actif locatif ou à l'état des résultats lorsque l'actif locatif est totalement déprécié.

#### Avoir des membres

L'avoir des membres de la Mutuelle comprend le surplus libre, le surplus réservé et le cumul des autres éléments du résultat global.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des produits non distribués et non réservés de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Le surplus réservé a été constitué pour répondre aux besoins de liquidités aux fins de solvabilité, et pour couvrir les investissements futurs dans le cadre des programmes ciblés et les montants en capital requis pour des sinistres futurs non déclarés et les frais de règlement.

Le cumul des autres éléments du résultat global représente principalement les gains latents quant aux instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente.

### 6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS

#### Nouvelle norme comptable appliquée

##### IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme, publiée en 2016, précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de douze mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17 – Contrats de location et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

La Mutuelle a adopté l'IFRS 16 pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle a appliqué les exigences de la norme au moyen de l'approche rétrospective modifiée et a choisi l'option permettant d'évaluer l'actif au même montant que l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés relativement à ces contrats de location immédiatement avant la date de première application, le cas échéant. L'application de cette norme n'a pas eu d'incidence sur le solde d'ouverture de l'avoir des membres.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

#### Nouvelle norme comptable appliquée (suite)

##### IFRS 16 – Contrats de location (suite)

La valeur comptable de l'obligation locative a été déterminée en actualisant les paiements de loyer à l'aide du taux d'emprunt marginal à la date de première application, soit 4,95 %. La Mutuelle a ainsi reconnu un actif locatif de 22 090 \$ et une obligation locative du même montant au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Étant donné que l'IFRS 16 remplace la charge linéaire relative aux contrats de location simple par une dotation aux amortissements pour les actifs locatifs et une charge d'intérêts sur les obligations locatives, la nature des charges relatives à ces contrats de location est différente.

#### Nouvelles normes comptables futures

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

##### IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 – Instruments financiers, qui vise à remplacer l'IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, la dépréciation ainsi que la comptabilité de couverture. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers. Un amendement à l'IFRS 4 – Contrats d'assurance rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entités, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit à la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 – Contrats d'assurance. Cette exemption reste valide avec la publication de l'IFRS 17 en mai 2017. En novembre 2018, l'IASB a proposé de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce qui reporterait également l'exemption de l'adoption de l'IFRS 9 jusqu'à cette date. La Mutuelle se prévaut du report jusqu'à la date maximale permise.

Le tableau suivant présente la juste valeur à la date de clôture et le montant de variation de juste valeur pour les deux groupes d'actifs financiers suivants :

	Flux de trésorerie URPI*	Autre
Variation de juste valeur	235 977 \$	3 262 718 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	13 466 635 \$	36 659 493 \$

\* Instrument d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêts.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 6. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

#### Nouvelles normes comptables futures (suite)

##### IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 17 – Contrats d'assurance qui vise à remplacer l'IFRS 4 – Contrats d'assurance. La nouvelle norme exige que les passifs au titre des contrats d'assurance soient évalués selon une méthode fondée sur la valeur actuelle en plus de proposer une approche d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. La norme établit une méthode de comptabilisation générale ainsi qu'une méthode basée sur les frais variables, applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance. La norme établit aussi une méthode de comptabilisation simplifiée pour les contrats d'assurance respectant certains critères. Ces exigences visent à assurer une comptabilisation uniforme des contrats d'assurance fondée sur des principes. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Mutuelle évalue actuellement les impacts que cette norme aura sur ses états financiers, particulièrement sur la présentation, la divulgation et l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance.

##### Cadre conceptuel de l'information financière

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une révision complète du Cadre conceptuel de l'information financière. L'IASB a décidé de réviser le Cadre conceptuel de l'information financière parce que des questions importantes n'y étaient pas traitées et que certaines indications étaient désuètes ou manquaient de clarté. La version révisée inclut, entre autres, un nouveau chapitre sur l'évaluation, des indications sur la présentation de la performance financière et des définitions améliorées d'un actif et d'un passif et des indications à l'appui de ces définitions. Le cadre conceptuel aide les entités à développer leurs méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une situation particulière. Les dispositions s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette révision n'aura pas d'impact sur les états financiers de la Mutuelle.

##### IAS 1 – Présentation des états financiers et IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Le 31 octobre 2018, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers et IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. L'amendement, intitulé « Définitions de matérialité », clarifie la définition de matérialité dans l'IAS 1 et les explications qui accompagnent cette définition, et aligne les définitions utilisées dans les différentes normes IFRS. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 7. PRODUITS DE PLACEMENTS

	2019	2018
Intérêts	434 246 \$	423 188 \$
Amortissement de la prime sur les obligations	(65 833)	(112 096)
Dividendes	250 007	292 220
Revenus de fonds communs	590 146	580 237
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	688 448	555 115
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	(46 167)	(183 330)
	<b>1 850 847 \$</b>	<b>1 555 334 \$</b>

### 8. DÉBITEURS

	2019	2018
Primes à recevoir des assurés	1 844 415 \$	1 737 661 \$
Intérêts et dividendes à recevoir	50 477	59 816
Sommes à recevoir		
Réassureurs	162 461	41 031
Assureur	-	100 263
Autres	25 000	27 256
	<b>2 082 353 \$</b>	<b>1 966 027 \$</b>

La Mutuelle s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 9. PLACEMENTS

	2019		2018	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements disponibles à la vente				
Obligations				
Canada – gouvernement fédéral				
Un an à cinq ans	4 410 996 \$	4 405 583 \$	3 950 189 \$	3 961 215 \$
Plus de cinq ans	1 124 310	1 113 132	1 784 009	1 743 154
Gouvernements provinciaux				
Moins d'un an	101 085	100 989	88 346	87 711
Un an à cinq ans	-	-	2 307 510	2 313 713
Plus de cinq ans	5 722 578	5 764 578	3 065 581	3 061 714
	<b>11 358 969</b>	<b>11 384 282</b>	11 195 635	11 167 507
Actions canadiennes	4 386 600	5 480 681	7 258 802	7 358 526
Actions américaines	1 733 776	2 529 650	2 017 594	2 320 433
Fonds communs d'obligations	17 210 155	17 146 309	16 755 107	16 239 604
Fonds communs d'actions	2 354 508	3 075 468	2 268 057	2 644 154
	<b>37 044 008 \$</b>	<b>39 616 390 \$</b>	39 495 195 \$	39 730 224 \$

Pour les obligations, le coût représente le coût amorti et leur valeur nominale est de 11 152 000 \$ (2018 – 10 995 000 \$).

La Mutuelle examine semestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée en résultat net. Pour ce faire, la Mutuelle doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation qui inclut, entre autres, des événements tels qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût. Afin de déterminer ces critères, la Mutuelle s'est basée sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée pendant laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

Les procédures à l'origine des réclamations peuvent également influencer le développement des provisions. Récemment, certaines actions collectives ont été déposées, incluant auprès de la Mutuelle. Les actions collectives se font au nom de toutes les personnes se trouvant dans la situation citée. Ces phénomènes nouveaux engendrent une hausse de la complexité liée à l'estimation des provisions considérant le manque d'historique et le peu de cas comparables. L'évolution des actions collectives comporte plusieurs éléments tels que la prise de connaissance de faits nouvellement rapportés, les périodes touchées, l'ajout de nouveaux cas non rapportés, mais liés à l'action collective ainsi qu'une jurisprudence actualisée qui peuvent modifier de façon importante les meilleures estimations de chaque exercice financier. La provision pour sinistres non payés et frais de règlements déterminée en fin d'exercice est fondée sur les meilleures estimations de la direction.

#### Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité;
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement. Tous les dossiers de réclamations sont confiés à une firme d'experts en sinistres indépendants et, par conséquent, aucune provision pour frais internes de règlement n'est nécessaire.

L'estimation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Le taux d'actualisation;
- La marge pour écart défavorable.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Méthode de détermination des provisions (suite)

##### Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres.

Facteurs de sensibilité	2019		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(277 835)\$	366 877 \$
Taux d'actualisation	1 %	87 813 \$	(88 045)\$

Facteurs de sensibilité	2018		
	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur	Diminution du facteur
Matérialisation des sinistres	10 %	(497 578)\$	593 586 \$
Taux d'actualisation	1 %	10 665 \$	(10 963)\$

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 2,2 % (2018 – 2,84 %).

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement

L'évolution de la provision au titre des sinistres inscrite à l'état de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres non payés et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2019			2018		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	<b>5 148 415 \$</b>	<b>3 933 506 \$</b>	<b>1 214 909 \$</b>	5 582 332 \$	4 298 161 \$	1 284 171 \$
Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents	(634 140)	(552 713)	(81 427)	(522 054)	75 831	(597 885)
Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours	<b>15 068 472</b>	<b>5 337 262</b>	<b>9 731 210</b>	1 134 611	6 875	1 127 736
Sinistres et frais de règlement nets	<b>14 434 332</b>	<b>4 784 549</b>	<b>9 649 783</b>	612 557	82 706	529 851
Sommes recouvrées à l'égard des sinistres subis						
Durant l'exercice en cours	(1 090 649)	-	(1 090 649)	(254 733)	-	(254 733)
Au cours des exercices précédents	(2 781 516)	(2 372 730)	(408 786)	(791 741)	(447 361)	(344 380)
	<b>(3 872 165)</b>	<b>(2 372 730)</b>	<b>(1 499 435)</b>	(1 046 474)	(447 361)	(599 113)
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>15 710 582 \$</b>	<b>6 345 325 \$</b>	<b>9 365 257 \$</b>	5 148 415 \$	3 933 506 \$	1 214 909 \$

Le tableau suivant résume la provision pour sinistres non payés et frais de règlement ainsi que la part des réassureurs :

	2019			2018		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Provision pour sinistres déclarés	<b>13 349 468 \$</b>	<b>6 032 811 \$</b>	<b>7 316 657 \$</b>	4 223 669 \$	3 517 639 \$	706 030 \$
Provision pour sinistres non déclarés						
Provision	388 186	151 857	236 329	667 186	232 485	434 701
Effet de l'actualisation	(406 625)	(179 375)	(227 250)	(102 231)	(73 529)	(28 702)
Effet des marges pour écarts défavorables	<b>2 379 553</b>	<b>340 032</b>	<b>2 039 521</b>	359 791	256 911	102 880
	<b>15 710 582 \$</b>	<b>6 345 325 \$</b>	<b>9 365 257 \$</b>	5 148 415 \$	3 933 506 \$	1 214 909 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 10. PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT (suite)

#### Rapprochement de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement (suite)

Le tableau ci-dessous montre la ventilation de la provision pour sinistres non payés et frais de règlement par ligne d'affaires :

	2019			2018		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
Biens	1 826 813 \$	719 068 \$	1 107 745 \$	1 003 628 \$	284 280 \$	719 348 \$
Responsabilité	13 883 769	5 626 257	8 257 512	4 144 787	3 649 226	495 561
	<b>15 710 582 \$</b>	<b>6 345 325 \$</b>	<b>9 365 257 \$</b>	<b>5 148 415 \$</b>	<b>3 933 506 \$</b>	<b>1 214 909 \$</b>

### 11. PRIMES NON ACQUISES

Le rapprochement de la provision pour primes non acquises est le suivant :

	2019			2018		
	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net	Contrats d'assurance	Réassurance cédée	Net
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	1 994 400 \$	589 \$	1 993 811 \$	1 937 935 \$	1 072 730 \$	865 205 \$
Primes souscrites	8 498 207	3 242 396	5 255 811	8 119 881	2 006 510	6 113 371
Primes acquises au cours de l'exercice	(8 369 577)	(3 242 985)	(5 126 592)	(8 063 416)	(3 078 651)	(4 984 765)
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>2 123 030 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>2 123 030 \$</b>	<b>1 994 400 \$</b>	<b>589 \$</b>	<b>1 993 811 \$</b>

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont entraîné la comptabilisation d'aucun passif additionnel lors des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement de bureau	Équipement de micro- informatique	Actif locatif	Logiciels générés à l'interne	Total
Coût	420 262 \$	149 587 \$	76 230 \$	- \$	669 083 \$	1 315 162 \$
Amortissement cumulé	(365 511)	(147 023)	(48 691)	-	(503 057)	(1 064 282)
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2017	54 751	2 564	27 539	-	166 026	250 880
Acquisitions	-	-	8 471	-	22 938	31 409
Amortissement	(29 216)	(2 000)	(18 054)	-	(64 625)	(113 895)
Total des changements	(29 216)	(2 000)	(9 583)	-	(41 687)	(82 486)
Coût	229 890	126 263	76 148	-	575 620	1 007 921
Amortissement cumulé	(204 355)	(125 699)	(58 192)	-	(451 281)	(839 527)
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2018	25 535	564	17 956	-	124 339	168 394
Ajustements liés à l'adoption de l'IFRS 16						
Coût	-	-	-	22 090	-	22 090
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	22 090	-	22 090
Acquisitions	-	-	-	36 881	43 684	80 565
Amortissement	(18 177)	(322)	(11 402)	(10 288)	(46 643)	(86 832)
Total des changements	(18 177)	(322)	(11 402)	26 593	(2 959)	(6 267)
Coût	229 890	126 263	76 148	58 971	619 304	1 110 576
Amortissement cumulé	(222 532)	(126 021)	(69 594)	(10 288)	(497 924)	(926 359)
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2019	7 358 \$	242 \$	6 554 \$	48 683 \$	121 380 \$	184 217 \$

La Mutuelle a radié les immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sment cumulé	Coût	Amortis- sment cumulé
Améliorations locatives	- \$	- \$	190 372 \$	190 372 \$
Mobilier et équipement de bureau	- \$	- \$	23 324 \$	23 324 \$
Équipement de micro-informatique	- \$	- \$	8 553 \$	8 553 \$
Logiciels générés à l'interne	- \$	- \$	116 401 \$	116 401 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 13. DETTES D'EXPLOITATION

	2019	2018
Fournisseurs et frais courus	<b>83 141 \$</b>	139 572 \$
Salaires et vacances à payer	<b>193 203</b>	158 771
	<b>276 344 \$</b>	298 343 \$

### 14. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de primes auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assureurs (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 350 %. En conséquence, un montant de 21 507 500 \$ a été réservé à l'avoir des membres. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

	2019	2018
Capital disponible	<b>38 015 000 \$</b>	43 821 000 \$
Capital minimum requis	<b>6 145 000</b>	5 079 000
Excédent du capital disponible sur le capital requis	<b>31 870 000 \$</b>	38 742 000 \$
Ratio TCM	<b>619 %</b>	863 %

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

#### **Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers**

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par le conseil d'administration de la Mutuelle dont la mission est de déterminer les principaux risques de la Mutuelle et de mettre en place des politiques et procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été élaborée et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placements. La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

#### **Risque d'assurance**

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant des contrats d'assurance sont les suivants :

##### Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription de la Mutuelle, lesquelles sont endossées par ses réassureurs.

Étant donné l'importance des changements survenus dans le marché des assurés dont la décroissance certaine du nombre d'immeubles, la réduction des ressources disponibles à leur gestion et le fait que la Mutuelle ne peut augmenter de façon significative les primes de ses membres, la direction effectue annuellement un exercice de planification et de gestion des risques visant à personnaliser et à optimiser son offre. Cela se traduit, notamment, par la mise en place de politiques de souscription, de programmes et de services présentant une valeur ajoutée pour les membres, tout en améliorant le profil de risque du portefeuille souscrit.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

##### Risque de souscription (suite)

Dans le cadre de son processus de gestion intégrée des risques, afin de valider l'adéquation de ses politiques de souscription, la Mutuelle procède annuellement à l'établissement d'un profil de risque de son portefeuille. De façon régulière, les dossiers clients sont révisés en vertu des normes de la Mutuelle qui, dans certains cas, peuvent être appliquées de façon progressive.

##### Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La Mutuelle a conclu des traités de réassurance au terme desquels elle cède à des réassureurs agréés une prime en contrepartie de la prise en charge d'une partie des sinistres.

La principale caractéristique des traités de réassurance en vigueur pour l'exercice 2019 est de limiter la perte maximale de la Mutuelle à 500 000 \$ par événement.

Pour l'exercice 2019, la Mutuelle a acheté une protection globale de réassurance contre les catastrophes de 35 000 000 \$ en assurance de biens et de 10 000 000 \$ en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

##### Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

##### Risque de réassurance (suite)

Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, la Mutuelle est grandement dépendante économiquement de ses réassureurs et doit donc maintenir l'intérêt de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, et l'évaluation des risques de souscription, sont des mesures essentielles pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs.

Tous les traités échéant le 31 décembre 2019 ont été renouvelés pour une période d'un an.

##### Risque réglementaire et de gouvernance

Puisque le changement de lois ou de réglementations peut influencer directement sur la rentabilité d'un secteur d'activité économique, la Mutuelle a développé, en collaboration avec une firme de conseillers juridiques, un programme de conformité à l'environnement normatif afin de se prémunir contre ce risque.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation et elle se tient au fait de l'évolution des lois et règlements afin d'en évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

La qualité de la gouvernance est un facteur crucial pour les entités oeuvrant dans le domaine de l'assurance. En conséquence, il est primordial que les dirigeants adhèrent aux valeurs ainsi qu'aux objectifs de la Mutuelle. L'un des rôles du comité de déontologie est de veiller au respect des politiques et procédures mises en place par la Mutuelle en matière de gouvernance. Pour ce faire, le comité de déontologie dispose d'un cadre bien établi et peut recourir aux services d'une tierce partie pour le supporter et ainsi préserver le risque de réputation.

##### Risque de concentration

Plus de 85 % (2018 – 85 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la ligne d'affaires en assurance de biens. Ces risques sont répartis relativement uniformément, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal. Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle. Celle-ci est limitée par ses statuts à n'assurer en biens et en responsabilité que des bâtiments et activités à caractère religieux.

Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance (suite)

##### Développement des sinistres

La Mutuelle est exposée au risque que la provision pour sinistres figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision « Biens » est relativement faible puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparations et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus significatif. La Mutuelle a recours aux services d'un actuaire externe afin d'évaluer cette provision.

Les tableaux de développement des sinistres suivants présentent l'évolution des provisions pour sinistres non payés et frais de règlement par année de survenance des sinistres. Au 31 décembre 2019, le développement des sinistres est le suivant :

#### Brut

	2009 et antérieures	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes												
À la fin de l'exercice												
de souscription	1 388 429 \$	1 961 505 \$	964 488 \$	3 700 625 \$	1 219 001 \$	1 442 187 \$	1 947 656 \$	2 085 262 \$	1 096 546 \$	13 136 420 \$		
Un an après	2 172 763	1 634 458	2 548 833	3 656 522	1 020 807	971 384	1 425 676	1 449 935	769 933	-		
Deux ans après	1 674 146	1 663 588	2 880 302	3 651 466	943 987	1 390 286	1 419 483	1 565 124	-	-		
Trois ans après	1 699 798	1 629 561	2 930 621	3 663 398	945 504	1 649 583	1 414 340	-	-	-		
Quatre ans après	1 720 102	1 634 693	3 444 921	3 620 053	1 799 561	1 819 988	-	-	-	-		
Cinq ans après	1 733 657	1 635 097	3 379 693	3 659 752	1 799 561	-	-	-	-	-		
Six ans après	1 733 000	1 635 097	3 796 762	3 659 752	-	-	-	-	-	-		
Sept ans après	1 524 299	1 770 097	3 362 749	-	-	-	-	-	-	-		
Huit ans après	1 706 796	1 770 097	-	-	-	-	-	-	-	-		
Neuf ans après	1 706 796	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Sinistres encourus ultimes	899 521 \$	1 706 796	1 770 097	3 362 749	3 659 752	1 799 561	1 819 988	1 414 340	1 565 124	769 933	13 136 420	31 904 281 \$
Sinistres payés	-	(1 706 796)	(1 770 097)	(3 266 246)	(3 659 752)	(1 799 561)	(1 542 088)	(1 414 340)	(1 386 238)	(529 812)	(1 091 697)	(18 166 627)
Sinistres non payés	899 521 \$	- \$	- \$	96 503 \$	- \$	- \$	277 900 \$	- \$	178 886 \$	240 121 \$	12 044 723 \$	13 737 654
Effet de l'actualisation et des marges												1 972 928
												15 710 582 \$



# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel la Mutuelle est exposée et provient principalement de l'encaisse, des primes à recevoir des assurés, du portefeuille de placements en obligations et des sommes à recevoir des réassureurs.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les primes à recevoir des assurés sont encaissées de façon continue. De ce fait, l'exposition de la Mutuelle aux créances douteuses n'est pas importante.

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa politique de réassurance, la Mutuelle engage des assureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la politique, les réassureurs significatifs devraient avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2019 et 2018, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de crédit et de contrepartie (suite)

En ce qui concerne le portefeuille de placements en obligations, des critères concernant la cote de crédit des émetteurs ainsi que les limites d'exposition par prêteur, permettant ainsi une diversification des placements en obligations, prémunissent la Mutuelle contre les risques qu'un défaut de paiement affecte de manière significative les résultats.

	<u>2019</u>	2018
Obligations par cote de crédit		
AAA/Aaa/A-1	<b>48 %</b>	52 %
AA/Aa/A-2	<b>33 %</b>	40 %
A/A-3	<b>19 %</b>	8 %

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

À chaque date de fin d'exercices présentés, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est déprécié. De plus, la Mutuelle a estimé, à chaque date de clôture, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne.

La Mutuelle n'a aucun actif financier en souffrance aux 31 décembre 2019 et 2018.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

#### Risque de liquidité (suite)

Les tableaux suivants présentent les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

	2019			Total
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
<b>Passifs</b>				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés	1 482 819 \$	13 213 231 \$	1 014 532 \$	15 710 582 \$
Attribution aux membres à payer	411 688	-	-	411 688
Dettes d'exploitation	276 344	-	-	276 344
Obligation locative	48 882	-	-	48 882
	<b>2 219 733 \$</b>	<b>13 213 231 \$</b>	<b>1 014 532 \$</b>	<b>16 447 496 \$</b>
<b>Actifs supportant les passifs</b>				
Encaisse	8 427 385 \$	- \$	- \$	8 427 385 \$
Sommes à recevoir des réassureurs	162 461	-	-	162 461
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	473 525	4 948 798	923 002	6 345 325
Placements	28 333 097	4 405 583	6 877 710	39 616 390
	<b>37 396 468 \$</b>	<b>9 354 381 \$</b>	<b>7 800 712 \$</b>	<b>54 551 561 \$</b>

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de liquidité (suite)

	2018			Total
	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans	
<b>Passifs</b>				
Provision pour sinistres non payés et frais de règlement actualisés	2 827 640 \$	1 395 515 \$	925 260 \$	5 148 415 \$
Attribution aux membres à payer	411 527	-	-	411 527
Dettes d'exploitation	298 343	-	-	298 343
	<b>3 537 510 \$</b>	<b>1 395 515 \$</b>	<b>925 260 \$</b>	<b>5 858 285 \$</b>
<b>Actifs supportant les passifs</b>				
Encaisse	5 929 136 \$	- \$	- \$	5 929 136 \$
Sommes à recevoir des réassureurs	41 031	-	-	41 031
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres non payés et frais de règlement	2 128 582	891 618	913 306	3 933 506
Placements	28 650 428	6 274 928	4 804 868	39 730 224
	<b>36 749 177 \$</b>	<b>7 166 546 \$</b>	<b>5 718 174 \$</b>	<b>49 633 897 \$</b>

##### Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activités économiques et géographiques.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de marché (suite)

##### Risque de change

La Mutuelle est exposée au risque de change en raison d'actions cotées libellées en dollars américains.

	2019		2018	
	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total	Dollars canadiens	Pourcentage de l'actif total
Actions				
Dollars américains	2 529 650 \$	4,46 %	2 320 433 \$	4,49 %

Dans l'hypothèse où le dollar canadien s'apprécierait ou se déprécierait de 10 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 253 000 \$ (2018 – environ 232 000 \$).

La Mutuelle ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

##### Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. La Mutuelle gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles en établissant une politique de placement mise à jour régulièrement.

### 15. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers (suite)

##### Risque de marché (suite)

##### Risque de taux d'intérêt

Les obligations et les fonds communs d'obligations portent intérêt à taux fixes et exposent la Mutuelle à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Dans l'hypothèse où le taux d'intérêt en vigueur sur le marché augmenterait ou diminuerait de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle diminueraient ou augmenteraient d'environ 1 392 000 \$ (2018 – environ 1 210 000 \$).

##### Risque de prix

Dans l'hypothèse où le prix des actions et des fonds communs d'actions échangés augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global de la Mutuelle augmenteraient ou diminueraient d'environ 1 109 000 \$ (2018 – environ 1 232 000 \$).

### 16. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

### 16. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR (suite)

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2019 :

	2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	8 427 385 \$	- \$	- \$	8 427 385 \$
Obligations	5 518 715	5 865 567	-	11 384 282
Actions cotées	8 010 331	-	-	8 010 331
Fonds communs d'obligations	17 146 309	-	-	17 146 309
Fonds communs d'actions	3 075 468	-	-	3 075 468
	<b>42 178 208 \$</b>	<b>5 865 567 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>48 043 775 \$</b>

Le tableau suivant présente la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 2018 :

	2018			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	5 929 136 \$	- \$	- \$	5 929 136 \$
Obligations	5 704 369	5 463 138	-	11 167 507
Actions cotées	9 678 959	-	-	9 678 959
Fonds communs d'obligations	16 239 604	-	-	16 239 604
Fonds communs d'actions	2 644 154	-	-	2 644 154
	<b>40 196 222 \$</b>	<b>5 463 138 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>45 659 360 \$</b>

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2019

---

### 17. ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par contrats jusqu'en 2021 pour la location de systèmes informatiques et d'équipement. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 396 499 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2020 –	334 161 \$
2021 –	62 338 \$

### 18. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	<b>2019</b>	2018
Avantages à court terme	<b>746 546 \$</b>	762 020 \$
Indemnité de départ	-	341 139
	<b>746 546 \$</b>	1 103 159 \$

---

La rémunération des administrateurs est présentée aux annexes B et D.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2019

2018

### A - FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires	1 139 929 \$	1 467 271 \$
Charges sociales	222 592	255 379
Affranchissement et messagerie	14 978	19 800
Assurances	48 472	42 010
Cotisations	11 072	9 157
Entretien et réparations	16 550	16 485
Frais de déplacement	11 382	14 645
Frais de formation	8 418	6 047
Frais de réunion	6 619	9 826
Frais divers	14 448	5 245
Fournitures de bureau et papeterie	15 613	22 065
Inspections	154 730	110 486
Loyer	123 955	121 549
Publicité	2 365	3 353
Services de télécommunications et informatiques	431 243	395 485
Services professionnels	247 654	315 847
Taxes et permis	6 910	7 166
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	82 734	113 895
	<b>2 559 664 \$</b>	<b>2 935 711 \$</b>

### B - FRAIS DE GOUVERNANCE

Rémunération des administrateurs	215 841 \$	202 849 \$
Charges sociales	17 330	19 847
Formation	-	7 099
Frais d'assemblée et de réunions	37 913	38 555
Frais de déplacement	4 509	5 836
Frais divers	-	4 473
Services professionnels	92 778	204 511
	<b>368 371 \$</b>	<b>483 170 \$</b>

### C - CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

Salaires	232 064 \$	258 276 \$
Charges sociales	46 374	51 059
Frais de déplacement	5 329	7 375
Frais de réunions	344	844
Frais divers	3 676	2 963
Loyer	10 400	15 600
Produits	(3 175)	(1 925)
Services professionnels	12 395	13 783
Amortissement des immobilisations corporelles	4 098	-
	<b>311 505 \$</b>	<b>347 975 \$</b>

## Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

### ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2019

2018

---

#### D - FRAIS DÉCOULANT DES LITIGES RELIÉS À LA GOUVERNANCE

Rémunération des administrateurs	- \$	38 184 \$
Charges sociales	-	2 935
Frais de déplacement	-	3 145
Services professionnels	-	918 777
Recouvrement d'un assureur	-	(100 263)
		<hr/>
	- \$	862 778 \$

---





**MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



**CENTRE  
D'ENTRAIDE  
ET DE PRÉVENTION**

[www.cmae.ca](http://www.cmae.ca)

1071, rue de la Cathédrale  
Montréal (Québec) H3B 2V4

## LA MUTUELLE, FIÈRE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

- ✓ Assurances
- ✓ Formations
- ✓ Programmes et subventions